

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

4 avril 2024

Version 0.1

## **MENTIONS LEGALES**

EJARA, société par actions simplifiée, au capital social de 125 070,75 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 883 960 809 et domiciliée au 132 rue Fondaudège, 33000 Bordeaux, représentée par Madame Nelly Chatue Kapche, épouse Diop (Président) et Monsieur Baptiste Andrieux (Directeur Général) (la « **Société** »).

Le directeur de la publication est M. Baptiste Andrieux

Contact : support@ejara.io

Le site internet de la Société est hébergé par AWS - Amazon Web Services. Les coordonnées d'AWS Amazon Web Services sont les suivantes : Amazon CS Ireland Ltd, Unit 27 - 6400 Cork Airport Business Park - Kinsale Road - Ireland (Amazon CS Ireland Ltd est une société du groupe Amazon Web Services (AWS), dont le siège social est situé à Inc. P.O/ Box 81226 - Seattle, WA 98108-1226, tél : (206) 266-4064 fax : (206) 266-7010).



## 1. Définitions

Client(s) Désigne les personnes physiques ou morales ayant souscrit aux

services commercialisés par la Société.

**CGVU** Désigne les présentes conditions générales de vente et d'utilisation.

Code de la consommation

Désigne le code de la consommation français.

Code monétaire et financier

Désigne le code monétaire et financier français.

Compte Désigne le compte client créé par l'Utilisateur afin d'accéder à

l'ensemble des Services et fonctionnalités mises à disposition par la

Société.

Ejara ou la Société Désigne EJARA, société par actions simplifiée, au capital social de

125 070,75 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 883 960 809 et domiciliée au 132 rue

Fondaudège, 33000 Bordeaux.

Fireblocks Désigne Fireblocks Ltd.: https://www.fireblocks.com, société de droit

américain (Etats-Unis d'Amérique) ayant son siège social au 500 7th Ave, New York, NY 10018 (Etats-Unis d'Amérique), qui fournit à la Société une solution technique de conservation des actifs

numériques.

Fournisseurs de Liquidité (LPs) Désigne les fournisseurs de liquidité ("liquidity providers" ou LPs) tiers, auxquels la Société a recours pour fournir un certain nombre de ses services aux Clients et dont la liste est détaillée ci-après :

- Woorton (https://www.woorton.com/); ou, le cas échéant,

- Binance (https://www.binance.com/fr).

Interface Désigne l'interface technologique développée, exploitée et mise à

disposition par Ejara, accessible *via* (i) un site internet consultable à l'adresse <a href="https://www.ejara.io/fr">https://www.ejara.io/fr</a> (le « **Site Internet** » tel que défini ci-

dessous) et (ii) une application mobile (« l'Application »).

**LCB-FT** Désigne les obligations de « Lutte contre le Blanchiment de Capitaux

et contre le Financement du Terrorisme » auxquelles la Société est

assujettie.

Politique de Conservation

Désigne la politique en matière de conservation d'actifs numériques

et de tenue des registres mise en place par la Société.

**RG AMF** Désigne le Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Services Désigne les services offerts par la Société à chaque Utilisateur, tels

que mentionnés à l'Articles 5 des présentes.

Site Internet Désigne le site internet ejara.io ainsi que tous ses domaines et sous-

domaines liés.



#### Utilisateur

Désigne tout internaute, Client ou visiteur sur le Site Internet disposant ou non d'un Compte.

## 2. Périmètre

- La Société exploite et met à disposition le Site Internet et l'Application, dédiés à la vente de services relatifs à l'investissement en actifs numériques. Le Site Internet et l'Application sont accessibles gratuitement à toute personne disposant d'un accès Internet (« Utilisateur »). À ce titre, chaque Utilisateur ayant procédé à la création d'un Compte sur l'Application peut accéder aux Services.
- 2. Pour plus d'informations, l'Utilisateur est invité à consulter les FAQ disponibles sur le Site Internet et l'Application.
- Les présentes CGVU s'appliquent de plein droit, dans leur intégralité et sans restriction à l'ensemble des Utilisateurs du Site Internet et de l'Application, qu'ils soient clients ou non de la Société.
- 4. L'acceptation des présentes CGVU par les Utilisateurs est matérialisée par une case à cocher lors de la création d'un Compte.
- Les présentes CGVU entrent en vigueur à la date de l'acceptation par l'Utilisateur et resteront en vigueur indéfiniment, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties (telle que prévue à l'article 12 des présentes CGVU).
- 6. Ces CGVU sont accessibles à tout moment sur le Site Internet et/ou sur l'Application et prévalent sur toute autre version antérieure. La version applicable est celle en vigueur sur le Site Internet et disponible sur l'Application au jour de l'utilisation d'un Service.

## 3. Acceptation des risques

- 7. En acceptant les présentes CGVU, l'Utilisateur est conscient que les Services proposés par la Société sont relatifs au secteur des actifs numériques et en lien direct avec la technologie *blockchain*, ce qui entraîne plusieurs conséquences.
- D'une part, les Utilisateurs sont conscients des risques économiques et financiers liés aux Services commercialisés. Ils reconnaissent à ce titre que les marchés d'actifs numériques peuvent être décentralisés et sont partiellement réglementés, que les Services ne conviennent pas à de nombreux investisseurs et représentent un niveau élevé de risque de perte de capital notamment lié à l'extrême volatilité des marchés.
- Par conséquent, bien que le risque de perte ne dépasse pas le montant investi, les Utilisateurs s'engagent à ne pas investir des fonds qu'ils ne peuvent pas se permettre de perdre. Par ailleurs, ils reconnaissent comprendre que les performances passées ne sont en aucun cas une indication des performances futures qui peuvent varier aussi bien à la hausse qu'à la baisse.



- D'autre part, les Utilisateurs sont conscients des risques techniques liés aux Services offerts, y compris, les risques liés à une erreur ou une défaillance de sécurité, associée ou non à la blockchain, pouvant entraîner une perte des actifs numériques, une perte de données ou encore d'accès aux actifs numériques conservés.
- Enfin, si la Société s'efforce de donner accès sur son Site Internet et sur l'Application à un contenu juste et précis, elle ne garantit pas l'exhaustivité de celui-ci. Dès lors, l'Utilisateur reconnaît avoir effectué des recherches personnelles avant de souscrire à l'un quelconque des Services et s'être informé sur les risques inhérents à leurs utilisations.
- Conformément à la loi, il est possible de vérifier l'enregistrement de la Société auprès de l'AMF dans le cadre de la fourniture de services sur actifs numériques, à tout moment sur ce site. Le numéro d'enregistrement de la Société est le suivant : E2022-056 (enregistrement en date du 11 octobre 2022).

## 4. Compte

## 4.1. Navigation sur le Site Internet et utilisation de l'Application

- Le Site Internet et l'Application sont accessibles gratuitement à toute personne sans qu'il soit obligatoire de créer un Compte.
- 14. Sur le Site Internet et sur l'Application, la Société met à disposition des Utilisateurs toutes les informations pertinentes relatives à la compréhension, la souscription, au fonctionnement et à l'utilisation des Services proposés.
- Toute information, renseignement, description, statistique, donnée, y compris les indicateurs de performances, sont fournis aux Utilisateurs à titre purement indicatif. Rien sur le Site Internet ou sur l'Application ne pourra être interprété comme une recommandation à réaliser une action quelconque. La Société s'efforce de donner accès à un contenu juste et précis, mais ne garantit pas l'exhaustivité de celui-ci.
- 16. Avant toute utilisation de nos Services, l'Utilisateur sera réputé avoir lu et accepté les présentes CGVU et effectué les recherches nécessaires en dehors ou en complément des informations fournies par la Société.

#### 4.2. Création et accès au Compte

- 17. Dans le cadre de l'exercice de ses activités et notamment la fourniture de Services sur actifs numériques à ses Utilisateurs, la Société est soumise à l'obligation d'observer les dispositions pénales et règlementaires relatives à la LCB-FT.
- L'Utilisateur est conscient que l'ouverture d'un Compte est subordonnée à l'envoi et à la validation des documents d'identification et d'informations de nature financière requis conformément aux exigences LCB-FT, éventuellement par l'intermédiaire d'un partenaire. En l'absence de réponse à ses demandes, la Société pourra restreindre l'accès au Compte de l'Utilisateur et/ou suspendre les prestations.



- 19. Tout Utilisateur peut créer un Compte sur l'Application en :
  - indiquant s'il est une personne physique ou une morale ;
  - renseignant son adresse électronique ;
  - renseignant son numéro de téléphone ;
  - configurant un mot de passe (solide) contenant au moins 8 caractères (comprenant au moins une majuscule ainsi que des caractères spéciaux et alphanumériques);
  - certifiant qu'il est majeur (pour une personne physique) ; et
  - acceptant les CGVU.
- 20. L'Utilisateur est ensuite invité à compléter son profil personnel en renseignant un certain nombre de documents et informations imposées par la réglementation applicable en matière de LCB-FT.
- 21. L'Utilisateur s'engage à fournir des informations authentiques eu égard à son état civil (ou son immatriculation pour une personne morale).

## 4.3. Services associés au Compte

- Les Comptes sont accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, excepté en cas d'opérations de maintenance ou de mises à jour.
- Lorsque l'Utilisateur souscrit à des prestations de service offertes par la Société, le Compte donne accès à un espace personnel permettant, selon les cas :
  - d'administrer les Services ;
  - de suivre l'évolution des revenus ; et/ou
  - de gérer le retrait/la conversion d'actifs numériques vers son wallet/compte bancaire personnel ;
- Les Utilisateurs sont entièrement responsables de toutes les conséquences liées à l'utilisation de leur Compte et sont réputés, à moins d'établir la preuve contraire, être les auteurs de toute instruction donnée ainsi que de toute opération réalisée, et plus généralement de tout changement affectant le Compte.

## 4.4. Blocage du Compte

- 25. La Société se réserve le droit, à tout moment et à sa seule discrétion, de bloquer temporairement un Compte, incluant, mais sans s'y limiter, les cas suivants :
  - l'Utilisateur contrevient à l'une des stipulations des présentes CGVU ;
  - la Société constate que les informations d'identification fournies par l'Utilisateur dans le cadre des obligations de LCB-FT auxquelles la Société est soumise sont mensongères ou incomplètes;



- l'Utilisateur en fait la demande à la suite de la perte ou du vol de son mot de passe ou en cas de suspicion d'activités frauduleuses (notamment en cas d'usurpation d'identité).
- 26. Les Utilisateurs concernés par le blocage seront notifiés de la mesure sans délai et par tous moyens. Le blocage du Compte ne saurait faire naître un quelconque préjudice au détriment de l'Utilisateur.
- 27. La réactivation du Compte pourra être subordonnée à la transmission par l'Utilisateur de documents additionnels qui sont susceptibles de lui être demandés. Dans cette perspective, la Société se réserve le droit d'appliquer des pénalités ou de prélever les frais encourus pour la réactivation du Compte.

## 4.5. Suppression du Compte

- 28. L'Utilisateur peut à tout moment solliciter sa désinscription par courrier électronique à l'adresse support@ejara.io, sous réserve de toute disposition contradictoire dans le cadre de la souscription de certains Services.
- 29. La suppression du Compte entraîne la suppression des données de l'Utilisateur. En application de l'article L. 561-12 du Code monétaire et financier, et sous réserve de dispositions légales et réglementaires plus contraignantes, Ejara est tenue de conserver l'ensemble des documents et informations recueillis à l'égard de ses Clients et prospects, y compris le bénéficiaire effectif, pendant cinq (5) ans à compter de la rupture/cessation de la relation d'affaires. Les données personnelles de l'Utilisateur seront traitées pendant la durée des présentes CGVU. Ejara ne conservera les informations personnelles qu'aussi longtemps qu'il sera nécessaire de le faire, compte tenu des obligations légales et réglementaires relatives à la protection des données et à celles relatives à la conservation des documents. En règle générale, et sous réserve de dispositions plus contraignantes, les informations personnelles de l'Utilisateur sont supprimées au terme d'une période de cinq (5) ans après la clôture du Compte.
- 30. La Société se réserve le droit de suspendre ou de supprimer un Compte en cas de violation particulièrement grave des présentes CGVU ou en cas de risques avérés de blanchiment ou de financement du terrorisme.
- La Société ne peut être tenue responsable, en toutes circonstances, de la perte de données ou d'actifs numériques résultant de la suppression du Compte de l'Utilisateur.

## 5. Services

## 5.1. **Présentation des Services**

- 32. La Société fournit à ses Clients les services suivants :
  - a. acheter et vendre des actifs numériques contre des monnaies ayant cours légal tels que disponibles sur l'Interface ;
  - b. échanger des actifs numériques contre d'autres actifs numériques tels que disponibles sur l'Interface ;



- c. placer des actifs numériques Tezos (« XTZ ») sur des protocoles de *staking* sur la blockchain Tezos¹;
- d. à terme, créer un Wallet dont les clefs privées seront conservées par la Société, recourant alors aux services de sous-conservation fournis par <u>Fireblocks</u> (dit "custodial wallet") (le « Wallet Ejara Centralisé »);
- e. créer un Wallet décentralisé dont les clefs privées et l'accès sont conservés personnellement par le Client qui peut, le cas échéant, avoir une sauvegarde (dit "back-up ») sur son propre cloud (dit "non-custodial wallet") (le « Wallet Ejara Décentralisé »); et
- f. permettre à des commerçants partenaires (les « **Commerçants partenaires** ») de proposer leurs biens et services aux Clients et à ces derniers de régler leurs achats dans l'un des actifs numériques éligibles (le service de « **Merchant Hub** »).

(ensemble, les Services).

- 33. Concernant les Clients résidants ou établis en France, les Services sont fournis depuis la France exclusivement.
- Ejara permet, *via* l'Interface, à ses Clients de créer un Wallet Ejara Décentralisé sur les *blockchains* suivantes : Bitcoin, Ethereum, Solana, Tron, BNB Chain, DOGE, NEAR, Tezos, Cardano et Polygon, leur permettant ainsi de détenir le contrôle total de leur clés privées.

Ejara propose ses Services sur les actifs numériques suivants : BTC, ETH, SOL, TRON, BNB, DOGE, NEAR, TEZOS, CARDANO, MATIC, USDC, USDT et EUROL.

a. Acquisition et vente d'actifs numériques contre une monnaie ayant cours légal (euro)

Acquisition d'actifs numériques par virement SEPA

#### i. Par virement SEPA

- Le Client initie sa demande d'achat d'actifs numériques auprès d'Ejara ;
- Le Client transfère ses fonds sur le compte de paiement d'Ejara ouvert auprès de la société OlkyPay par virement SEPA :
- Ejara prélève une commission de 1,5% en euros sur le montant transféré par le Client (NB : cette commission peut être modifiée par la Société dans les conditions prévues à l'article 6 des présentes CGVU);
- Les actifs numériques commandés sont transférés du Wallet Fireblocks d'Ejara (le « Wallet Fireblocks d'Ejara ») vers :
  - le Wallet Ejara Décentralisé (ou, à terme, le Wallet Ejara Centralisé) ; ou
  - si le Client en fait la demande, sur le Wallet externe et personnel du Client (le « Wallet Externe ») depuis son Wallet Ejara Décentralisé (ou, le cas échéant, depuis son Wallet Ejara Centralisé). Tout Wallet du Client autre que le Wallet Ejara Décentralisé (ou le Wallet Ejara Centralisé) est à considérer comme un Wallet Externe.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En application de la Position-Recommandation DOC-2020-07 de l'AMF, l'activité dite d'engagement ("staking") peut consister à donner à des détenteurs d'actifs numériques la possibilité d'immobiliser, contre une contrepartie, une quantité d'actifs numériques au sein d'un portefeuille d'actifs numériques (ou d'un autre support) dans le but d'assister un DEEP ayant un mécanisme de validation fondé sur la preuve d'enjeu ("proof of stake") ou tout mécanisme de validation équivalent.



- Afin de fournir ce service, Ejara :
  - achète des actifs numériques contre des euros auprès de Fournisseurs de Liquidité ("liquidity providers") tiers, à savoir <u>Woorton</u>ou, le cas échéant, <u>Binance</u>; et
  - transfère les actifs numériques de son Wallet Woorton ou le cas échéant, son Wallet, vers son Wallet Fireblocks d'Ejara, afin de réapprovisionner son « *stock* » d'actifs numériques.

#### - Vente d'actifs numériques par virement SEPA

- Le Client initie sa demande de vente d'actifs numériques auprès d'Eiara ;
- Le Client transfère les actifs de son Wallet Ejara Décentralisé (créé via l'Interface) (ou, à terme, de son Wallet Ejara Centralisé) ou de son Wallet Externe vers le Wallet Fireblocks d'Ejara;
- Ejara vend le montant d'actif numériques reçu du Client sur son compte Woorton contre des euros;
- Ejara transfère le montant converti en euros de son compte Woorton vers son compte de paiement OlkyPay;
- Ejara transfère le montant converti en euros de son compte de paiement OlkyPay vers le compte bancaire personnel du Client par virement SEPA; et
- Ejara prélève une commission de 1,5% en euros sur le montant transféré au Client.

## ii. Acquisition d'actifs numériques contre une monnaie ayant cours légal (euro) par carte bancaire

- Le Client initie sa demande d'achat d'actifs numériques auprès d'Ejara ;
- Le Client paye via la solution <u>EasyTransac</u> (agent de prestataire de services de paiement de la société <u>LemonWay</u>, agréé comme établissement de paiement);
- Ejara prélève une commission de 1,5% en euros sur le montant transféré par le Client (à laquelle s'ajoutent les frais de paiement par carte bancaire) (NB : cette commission peut être modifiée par la Société dans les conditions prévues à l'article 6 des présentes CGVU);

## Cas de figure où Ejara détient les actifs numériques souhaités par le Client "en stock":

- Les fonds reçus en Euros sont réceptionnés sur le compte de paiement d'Ejara;
- Ejara transfère au Client les actifs numériques souhaités par le Client de son Wallet Fireblocks d'Ejara vers :
  - le Wallet Ejara Décentralisé (ou, à terme, le Wallet Ejara Centralisé) du Client ; ou
  - si le Client en fait la demande, sur son Wallet Externe depuis son Wallet Ejara Décentralisé (ou, le cas échéant, depuis le Wallet Ejara Centralisé).

## - Cas de figure où Ejara ne détient pas les actifs numériques souhaités par le Client "en stock" :

- Les fonds reçus en Euros sont réceptionnés sur le compte Euros d'Ejara ouvert auprès de Woorton;
- Ejara transfère au Client les actifs numériques ;



- les actifs numériques objets de la conversion sont transférés vers le Wallet Fireblocks d'Ejara;
- Ces actifs numériques sont transférés du Wallet Fireblocks d'Ejara vers :
  - le Wallet Ejara Décentralisé (ou, à terme, le Wallet Ejara Centralisé) du Client ; ou
  - si le Client en fait la demande, sur son Wallet Externe depuis son Wallet Ejara Décentralisé (ou, le cas échéant, depuis le Wallet Ejara Centralisé).

#### b. Echange d'actifs numériques contre d'autres actifs numériques

- Ce Service n'est pour le moment disponible que de gré-à-gré pour certains Clients et sera proposé à terme *via* l'Interface aux Clients.
- A terme, le Client pourra initier sa demande d'échange d'actifs numériques auprès d'Ejara ;
- Le Client approvisionne le Wallet Fireblocks d'Ejara à partir de son Wallet Externe en transférant l'actif numérique qu'il souhaite échanger ;
- Les actifs numériques du Client (moins le montant de la commission prélevé par Ejara pour rendre ce Service, qui s'élève à 1% des montant transférés, prélevé en actifs numériques NB : cette commission peut être modifiée par la Société dans les conditions prévues à l'article 6 des présentes CGVU) sont transférés depuis le Wallet Fireblocks d'Ejara vers le Wallet d'Ejara ouvert auprès de Woorton ou, le cas échéant, le Wallet d'Ejara ouvert auprès de Binance, afin d'être échangés contre d'autres actifs numériques ;
- Ejara transfère le montant de la variété d'actifs numériques souhaités par le Client (i) soit directement depuis son Wallet ouvert auprès de Woorton (ou, le cas échéant, de Binance) (i.e., échange contre du stock existant) soit (ii) en acquérant au préalable ladite variété d'actifs numériques souhaitée par le Client auprès d'un liquidity provider (Woorton ou, le cas échéant, Binance) (i.e., reconstitution du stock avant échange). Dans tous les cas, les actifs numériques souhaités par le Client sont alors transférés vers le Wallet Fireblocks d'Ejara;
- Enfin, les actifs numériques sont transférés du Wallet Fireblocks d'Ejara vers :
  - le Wallet Ejara Décentralisé (ou, à terme, le Wallet Ejara Centralisé) du Client; ou
  - si le Client en fait la demande, les actifs numériques acquis sont transférés sur son Wallet Externe depuis son Wallet Ejara Décentralisé (ou, le cas échéant, depuis son Wallet Ejara Centralisé).

## c. Staking d'actifs numériques (XTZ)

- A terme, les Clients disposant déjà de XTZ sur leur Wallet Externe auront la possibilité de les déposer sur une plateforme de *staking* (<u>Everstake.one</u>) *via* une API mise à disposition *via* l'Interface ;
- Les Clients ne disposant pas de XTZ pourront en acquérir, par le biais des services de courtage (tels que présentés en a. et b. *supra*) fournis par Ejara ;
- Les récompenses générées seront en outre bloqués pendant un certain temps imposé par le protocole Tezos, ce que le Client reconnait et accepte expressément, de sorte que le Client ne pourra pas les retirer pendant ce délai, étant entendu que Ejara n'imposera pas de limite temporelle contractuelle en plus de la limite technique du protocole Tezos ;
- La Société ne prélève aucune commission pour la fourniture de ce Service.



## d. Conservation d'actifs numériques dans un Wallet dont les clefs privées sont conservées par la Société (custodial wallet)

A terme, les Clients français d'Ejara auront la possibilité de conserver leurs actifs numériques au sein d'un Wallet mis à disposition par la Société : le Wallet Ejara Centralisé.

Dans ce cadre, la Société fait appel au sous-conservateur Fireblocks.

La conservation des actifs numériques obéit à un schéma selon lequel les Wallets Ejara Centralisé des Clients sont générés par le sous-conservateur Fireblocks en « *stockage à chaud* » (*i.e.*, solutions qui utilisent des appareils/logiciels connectés directement au réseau Internet) et ségréqués des actifs appartenant à la Société.

La Société mentionne dans ses CGVU qu'elle fait appel au sous-conservateur Fireblocks tel que défini *supra* et qu'une défaillance de ce prestataire ne saurait en aucun cas soustraire la Société de sa responsabilité au titre de ce Service vis-àvis du Client.

Enfin, la Société a établi des procédures de conservation et de tenue de registre de positions, accessibles sur demande des Clients.

## e. Création d'un Wallet dont les clefs privées ne sont pas conservées par la Société (non-custodial wallet)

La Société offre à ses Clients la possibilité de générer eux-mêmes un Wallet, dont ils sont les uniques détenteurs de la clef privée (non-custodial wallet) : le Wallet Ejara Décentralisé.

A noter que, s'agissant <u>uniquement</u> du Service de création d'un Wallet Ejara Décentralisé (service distinct de celui susvisé de mise à disposition de Wallets Ejara Centralisés), ce dernier ne remplira pas les conditions caractérisant le service de conservation d'actifs numériques puisque les Clients sont et demeurent les uniques détenteurs de la clef privée desdits Wallet Ejara Décentralisés et en conservent donc le contrôle et la responsabilité.

#### f. Service Merchant Hub

Le Service de *Merchant Hub* permet à des Commerçants Partenaires de proposer leurs biens et services aux Clients.

Les Clients les règlent dans l'un des actifs numériques suivants, éligibles audit service : ETH, TRON, NEAR, BNB, SMARTCHAIN/BSC, DOGE, POLYGON, USDT et USDC.

Ce Service se décompose en deux temps :

- dans un premier temps, le Client transfère au Commerçant Partenaire le montant d'actifs numériques correspondant au montant du bien ou service acquis auprès de ce dernier ; puis



- dans un second temps, le Commerçant Partenaire peut demander à Ejara la fourniture soit (i) d'un Service off-ramp (vente d'actifs numériques contre monnaie ayant cours légal ou (ii) d'un Service d'échange crypto-to-crypto (dans le cas où ledit Commerçant Partenaire souhaiterait être réglé dans un autre actif numérique que celui utilisé par le Client) (échange d'actifs numériques contre d'autres actifs numériques.
  - Dans ces cas de figure, le Commerçant Partenaire est alors considéré comme un Client d'Ejara pour la fourniture des Services mentionnés cidessus.
- 5.2. Conditions particulières relatives au Service de conservation d'actifs numériques pour compte de tiers rendu par la Société dans le cadre de la fourniture des Wallets Ejara Centralisés
  - Conformément aux dispositions des articles 721-1-3 et 722-4 du RG AMF, la Société précise que préalablement à la fourniture du Service de conservation d'actifs numériques dans un Wallet dont la Société détient les clés privées pour le compte des Clients (*i.e.*, exclusivement au titre du Wallet Ejara Centralisé, tel que décrit *supra*), elle conclut, par le biais de l'acceptation et de la signature des présentes CGVU par le Client concerné, une convention écrite avec le ou les Client(s) concerné(s) sur un support durable au sens de l'article 314-5 du RG AMF, qui définit les principes de fonctionnement dudit Service de conservation d'actifs numériques et identifie les droits et obligations respectifs des parties.
  - 36. Les présentes CGUVcomportent notamment les indications suivantes :
    - 1. l'identité de la personne morale avec laquelle est établie la présente convention (*i.e.*, la personne morale concernée et décrite en tête des présentes, ses modalités d'information et personne habilitées à agir au nom de la Société) ;
    - 2. la nature et la description précise du Service de conservation fourni (telle que prévue à l'article 5.1.d) des présentes CGVU) ;
    - 3. les conditions d'envoi, par la Société prestataire du service de conservation, des informations relatives aux événements mentionnés au 4° de l'article 722-1 du RG AMF (e.g., bifurcation (fork) d'une blockchain) et, le cas échéant, des restrictions posées par l'initiateur de l'événement.

A ce titre, la Société précise qu'en cas de bifurcation (fork) d'une blockchain, les Clients sont réputés avoir droit aux actifs numériques résultant de la bifurcation dans la mesure de leur position au moment de la survenance de l'événement, sauf si la Société a préalablement indiqué ne pas soutenir la blockchain issue de la bifurcation et/ou les actifs numériques résultant de cette bifurcation. Dans ce cas, le Conservateur informera le Client automatiquement du fait qu'il ne supporte pas la bifurcation considérée.

La Société a mis en place un mécanisme visant à faciliter l'exercice des droits attachés aux actifs numériques, pour garantir qu'un événement susceptible de créer ou de modifier les droits d'un Client soit enregistré dans le registre de position du Client sans délai.

Le système d'Ejara est en effet spécifiquement conçu pour surveiller et répondre aux événements affectant les droits associés aux actifs numériques détenus par ses Clients. Cela inclut, sans s'y limiter, les airdrops, les forks, et tout autre événement pouvant engendrer la création ou la modification des droits sur les actifs numériques :



- Détection et analyse des événements : Ejara scrute et identifie les événements pertinents pour les actifs numériques conservés. Lors de la détection d'un tel événement, Ejara évalue leurs implications pour les actifs et les droits des Clients ;
- Prompt enregistrement des événements : une fois un événement vérifié et son impact sur les actifs numériques compris, et sous réserve qu'Ejara soit en mesure d'implémenter cet évènement (e.g., soutien à une bifurcation (fork)), le système d'Ejara assure que les effets de cet événement sont enregistrés dans le registre de position du Client sans délai. Cela est réalisé grâce à des processus automatisés qui mettent à jour le registre pour refléter les droits nouveaux ou modifiés, garantissant que les Clients aient une visibilité et un accès immédiats à leurs avoirs en actifs numériques;
- Communication avec les Clients: en plus de la mise à jour des registres de position, le système d'Ejara notifie automatiquement les Clients affectés par l'événement et son impact sur leurs actifs numériques. Cette communication est conçue pour être claire et informative, fournissant aux Clients tous les détails nécessaires pour comprendre les changements apportés à leurs actifs et les actions qu'ils peuvent devoir entreprendre; et
- Amélioration continue : reconnaissant la nature dynamique de l'écosystème des actifs numériques, le système d'Ejara est régulièrement révisé et mis à jour pour intégrer les avancées technologiques et pour adresser les nouveaux types de droits et événements sur les actifs numériques.

Ejara dispose donc d'un système automatisé capable non seulement d'enregistrer sans délai tout événement susceptible de créer ou de modifier les droits d'un Client dans le registre de position, mais assure également que les Clients sont bien informés et habilités à exercer leurs droits.

4. les dispositifs de sécurité attachés aux actifs conservés par Ejara ;

A ce titre, la Société précise avoir mis en place, en qualité de Conservateur, des mesures de sécurité robustes pour la conservation des actifs numériques de ses Clients conservés sur leurs Wallets Ejara Centralisés.

Pour ce faire, la Société utilise des Wallets fournis par le Prestataire Fireblocks (*i.e.*, les Wallets Ejara Centralisés), afin de garantir la conservation sécurisée des Actifs Numériques.

La Société contrôle, pour le compte de ses Clients, les moyens d'accès aux actifs numériques et conserve avec diligence toutes les Clés Privées rattachées aux Wallets Ejara Centralisés contenant les actifs numériques de ses Clients détenus sur lesdits Wallets.

En outre, la Société, en qualité de Conservateur, contrôle et supervise en permanence les processus relatifs à la production, au stockage, à la conservation et à la récupération des Clés Privées et des Wallets Ejara Centralisés, tout en mettant en œuvre un plan d'intervention en cas de perte desdites Clés Privées rattachées aux Wallets Ejara Centralisés.



- 5. les dispositifs d'authentification des Clients utilisés par la Société (tels que prévus à l'article 4.2. des présentes CGVU) ;
- 6. la tarification des Services fournis par la Société dans le cadre du Service de conservation (telle que prévue à l'article 6 des présentes CGVU). A ce titre, le Service de conservation est fourni à titre gratuit par la Société ;
- 7. la durée de validité des présentes CGVU (telle que prévue à l'article 2 des présentes CGVU);
- 8. la loi applicable à la convention (telle que prévue à l'article 18 des présentes CGVU) ; et
- 9. une description de la procédure de conservation de la Société (telle que prévue à l'article 5.1.d) des présentes CGVU).

A ce titre, la Société précise que les procédures de conservation et de tenue de registre de position sont accessibles aux Clients, sur demande.

## 6. Rémunération

- 37. La Société se rémunère par le biais de commissions, dont les montants sont indiqués à tout moment sur le Site Internet (*via* le lien URL suivant : <a href="https://www.ejara.io/fr">https://www.ejara.io/fr</a>) et sur l'Application ;
- 38. Les Utilisateurs s'engagent à s'informer sur une éventuelle évolution du taux de ces commissions, sans que la Société ne puisse en être tenue responsable.

## 7. Responsabilité de l'Utilisateur

- 39. L'Utilisateur s'engage à utiliser le Site Internet, l'Application ainsi que le Compte dans les conditions prévues aux présentes CGVU.
- 40. Chaque Utilisateur s'engage à ne pas faire un usage illégal, frauduleux, malveillant ou de mauvaise foi du Site Internet, de l'Application et des Services, en particulier, si cela nuit à leur utilisation par d'autres Utilisateurs.
- L'Utilisateur est le seul responsable de la conservation sécurisée de son mot de passe et des clés privées du portefeuille d'actifs numériques (non custodial) que la Société met à sa disposition (i.e., le Wallet Ejara Décentralisé). Il ne doit en aucun cas divulguer ces informations confidentielles et strictement personnelles. Partant, la Société ne saurait être tenue responsable de la perte ou du vol des identifiants ou des clés privées de l'Utilisateur, et des conséquences en découlant.
- La Société se réserve le droit de suspendre ou supprimer un Compte d'un Utilisateur, en violation avec les présentes CGVU, sans préavis ou compensation.



## 8. Responsabilité de la Société

- L'utilisation du Site Internet, de l'Application et des Services s'effectue exclusivement aux risques de l'Utilisateur. La Société s'efforce de mettre à disposition de l'Utilisateur un accès au Site Internet, à l'Application, à son Compte, aux informations, aux contenus et aux liens hypertextes disponibles et vérifiés. Néanmoins, ces accès sont fournis gratuitement aux Utilisateurs, lesquels ne sauraient tenir la Société pour responsable de leur seule indisponibilité.
- 44. Notamment, la Société ne saurait être tenue responsable des dommages directs ou indirects résultants :
  - d'un bug, virus informatique, dysfonctionnement accidentel des logiciels mis en œuvre ;
  - d'un défaut de conservation ou de confidentialité des informations de connexion au Compte client ou au Compte de paiement ;
  - d'une intrusion frauduleuse d'un tiers, ayant entraîné une modification ou perte des fonctionnalités, informations ou des éléments du Site Internet et/ou de l'Application ; ou plus généralement pour tout préjudice ou dommage causé par un tiers.
- 45. Conformément à l'article 722-2 du RG AMF précité, la Société reste responsable des défaillances du sous-conservateur Fireblocks vis-à-vis de ses Clients. La Société ne saurait en aucun cas se soustraire de sa responsabilité sur ce Service.

## 9. Propriété intellectuelle

- Le Site Internet et l'Application, ainsi que chacun des éléments qui les composent (notamment les programmes et développements spécifiques, schémas de navigation, marques, textes, illustrations, logos, graphiques, fichiers, dénominations sociales, photographies, etc.) sont la propriété exclusive de la Société ou de tiers qui lui ont concédé une licence. Plus particulièrement, le Site Internet et l'Application et ces éléments font l'objet de protection au titre des droits de la propriété intellectuelle.
- 47. La Société ne concède à l'Utilisateur que des licences, à titre gratuit, non exclusives, non transférables, non sous-licenciables sur le Site Internet et l'Application et leurs éléments en vue de les représenter sur son écran et d'y accéder.
- Toute représentation et/ou reproduction totale ou partielle, et/ou extraction et/ou utilisation du Site Internet et de l'Application et de leurs éléments (y compris les bases de données) à des fins non prévues par le présent article, sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de la Société, est/sont interdite(s).
- 49. L'Utilisateur est également informé que la restructuration, la décompilation, le désassemblement ou le contournement des restrictions techniques du Site Internet et/ou de l'Application et de leurs éléments sont interdits.



## 10. Confidentialité des données

La Société s'engage à assurer la confidentialité des données et des informations personnelles de l'Utilisateur. En ce sens, elle met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément à la réglementation en vigueur. La politique de protection des données (« Privacy Notice ») est disponible sur le Site Internet et l'Application.

## 11. Hyperliens

Le Société est susceptible d'inclure sur le Site Internet et/ou l'Application des applications informatiques et hyperliens émanant de tiers (ex : réseaux sociaux de la Société). Les sites tiers peuvent être soumis à des conditions générales de vente et une politique de protection des données différentes. La Société ne saurait être tenue responsable de l'accès et l'utilisation des sites des tiers, notamment de la disponibilité et de la pertinence des informations, contenus ainsi que des services qui y sont proposés.

## 12. Dénonciation – Résiliation

#### 12.1. **Dénonciation**

- 52. L'Utilisateur peut dénoncer les présentes CGVU (c'est-à-dire y mettre fin) à tout moment et sans préavis, à condition de supprimer son Espace Personnel selon les modalités et conditions prévues à l'article 4.5 « Suppression du Compte ».
- Ejara est autorisée à dénoncer et à mettre fin aux présentes CGVU, sans que l'Utilisateur ne puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice de ce fait, dans les conditions et selon les modalités suivantes :
  - dans l'hypothèse où une loi, une réglementation, la décision d'une autorité ou juridiction compétente rend impossible le maintien de tout ou partie des CGVU (et donc des Services) entre les Parties, ou si Ejara a des raisons de croire le maintien de tout ou partie des CGVU (et donc des Services) est impossible de ce fait, et ce, moyennant le respect d'un préavis d'une durée de trente (30) jours, sauf si la loi, la réglementation ou la décision visée au présent article interdit ou ne permet pas à Ejara de respecter un tel délai de préavis. Par ailleurs, Ejara peut, à sa seule discrétion, moyennant le respect du préavis précité, sauf si les conditions ne permettent pas de respecter un tel préavis, dénoncer une partie ou l'ensemble des CGVU (et donc mettre fin à une partie ou à l'ensemble des Services) afin de se conformer à toutes les lois, réglementations, décisions applicables aux activités de transaction ou de manipulation sur actifs numériques;
  - en cas de survenance d'un problème technique ou de sécurité affectant le Site Internet, l'Application et/ou la fourniture des Services, et ce moyennant le respect d'un préavis d'une durée de trente (30) jours, ou, et ce uniquement si les conditions ne permettent pas le respect d'un tel préavis, immédiatement sans préavis ;
  - pour convenance, moyennant le respect d'un préavis raisonnable d'une durée qui ne saurait être inférieure à trente (30) jours et supérieure à soixante (60) jours.
- 54. Sauf stipulation contraire visée au présent article, et sauf interdiction résultant d'un texte législatif ou réglementaire ou d'une décision d'une autorité compétente, toute dénonciation à



l'initiative d'Ejara est précédée de l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse email renseignée par l'Utilisateur dans son Espace Personnel, informant l'Utilisateur de cette dénonciation et de la date à laquelle la dénonciation sera effective, dans le respect des délais et préavis rappelés aux présentes. En l'absence d'obligation pour Ejara de respecter un préavis, ce courrier électronique est concomitant à la dénonciation.

#### 12.2. **Résiliation**

- 55. La résiliation des CGVU peut avoir lieu à l'initiative d'Ejara, outre les cas prévus spécifiquement aux termes d'articles des présentes CGVU et sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à l'Utilisateur, dans les cas suivants :
  - pour manquement de l'Utilisateur à l'une de ses obligations ou l'un de ses engagements au titre des présentes CGVU, en particulier en cas de manquement à ses obligations au titre de l'article 7 des présentes CGVU, sept (7) jours après la notification à l'Utilisateur d'une mise en demeure de se conformer à ses obligations et/ou engagements restée infructueuse :
  - à défaut pour l'Utilisateur de se conformer aux demandes d'Ejara dans le délai communiqué par cette dernière dans les hypothèses visées à l'article 4.5. des présentes CGVU sept (7) jours après la notification à l'Utilisateur d'une mise en demeure de s'y conformer restée infructueuse ;
  - en cas de manquement grave de la part de l'Utilisateur qui ouvre le droit à Ejara de résilier les CGVU sans préavis et sans mise en demeure préalable, étant précisé que dans une telle hypothèse Ejara peut résilier les présentes CGVU au moyen d'une simple information par courrier électronique adressée à l'adresse email renseignée par l'Utilisateur dans son Espace Personnel. À ce titre, constituent notamment des manquements graves de la part de l'Utilisateur ouvrant le droit à Ejara de résilier les CGVU sans préavis :
    - le fait qu'un Utilisateur s'enregistre au nom d'une autre personne afin de contourner une interdiction de création d'un Espace Personnel;
    - le fait qu'un Utilisateur fournisse des informations mensongères, inexactes, périmées, obsolètes ou incomplètes (par exemple des informations sur son identité ou ses coordonnées), ou qu'il omette de mettre à jour certaines de ces informations, ou encore qu'il communique des faux documents (ex : faux justificatif d'identité);
    - le fait qu'un Utilisateur refuse d'accepter les CGVU modifiées en demandant la suppression de son Espace Personnel ;
    - l'utilisation du Site Internet et/ou des Services, volontairement ou non, à des fins ou pour des activités illicites ou frauduleuses;
    - le non-paiement par l'Utilisateur de frais tels que prévus à l'article 6 des présentes CGVU dus à Ejara (ou à un partenaire de la Société);
    - toute autre manquement grave aux présentes CGVU ou aux lois et règlements applicables.
- Les mises en demeure visées au présent article sont envoyées par Ejara par courrier électronique à l'adresse email renseignée par l'Utilisateur dans son Espace Personnel, et font référence au présent article. Ejara informera ensuite l'Utilisateur, par le même moyen, de la résiliation effective des CGVU. En l'absence d'obligation pour Ejara de mettre préalablement en demeure l'Utilisateur, un courrier électronique sera tout de même adressé à ce dernier pour l'informer de la résiliation des CGVU.

## 12.3. Conséquences



- 57. En cas de résiliation ou de dénonciation des présentes CGVU dans le cadre du présent article « Dénonciation Résiliation », Ejara procèdera à la clôture et à la suppression de l'Espace Personnel de l'Utilisateur conformément aux stipulations de l'article 4.5 des présentes CGVU.
- Les clauses qui par leur nature ou leur objet doivent survivre à la fin des CGVU survivront et demeureront applicables à l'issue desdites CGVU, et ce jusqu'au terme de leur objet respectif particulier, sauf durée spécifique prévue dans les CGVU.

#### 13. Modification

59. La Société se réserve le droit de suspendre l'accès et de modifier le Site Internet, l'Application et les Services à tout moment à l'égard de l'Utilisateur.

## 14. Indépendance des clauses

60. Si l'une des stipulations des présentes CGVU venait à être déclarée nulle par une juridiction au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle sera réputée non écrite. Les autres dispositions garderont leur force et leur portée, sauf à déséquilibrer gravement l'économie de ces CGVU.

#### 15. Non-renonciation

Le fait pour la Société de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les CGVU, ne pourra en aucun cas être interprété, ni comme une modification des CGVU, ni comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative dans l'avenir.

## 16. Absence de droit de rétractation

En application de l'article L221-28, 2° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les opérations réalisées par les Clients portant sur des actifs numériques.

# 17. Absence de garantie légale de conformité et de garantie des défauts de la chose vendue

- 63. Les dispositions du Code de la consommation relatives à la garantie légale de conformité (cf. les articles L217-1 et suivants dudit code) ne s'appliquent pas aux Services et aux présentes CGVU dans la mesure où les relations entre l'Utilisateur et Ejara ne peuvent être qualifiées de contrats de vente de biens meubles corporels au sens desdites dispositions.
- 64. À cet égard, il est précisé à toutes fins utiles que l'emploi des termes Vente/vente/vendre et Achat/achat/acheter, et de certaines terminologies associées, dans le cadre des présentes CGVU ou sur le Site Internet, notamment pour désigner certaines opérations ou actions, a une vocation purement explicative et descriptive. L'utilisation de ces termes ne préjuge en rien de la qualification juridique des opérations et actions visées par ces termes au sens du Code de la consommation.



## 18. Droit applicable et règlement des litiges

## 18.1. **Droit applicable**

65. Les présentes CGVU doivent être lues et appliquées en accord avec le droit français.

#### 18.2. **Résolution amiable**

- 66. En cas de litige, l'Utilisateur est invité à procéder amiablement et à formuler une **réclamation** auprès du service clientèle de la Société par voie postale à l'adresse suivante : 132 rue Fondaudège, 33000 Bordeaux ou par courrier électronique à l'adresse suivante : support@ejara.io ou complaints@ejara.io.
- Aucune action ne pourra être intentée contre la Société sans qu'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ne lui ait été adressée préalablement.
- 68. Conformément aux dispositions des articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, tout Utilisateur ayant la qualité de consommateur au sens dudit code a la possibilité de saisir gratuitement les services d'un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à Ejara.
- 69. L'organisme désigné par Ejara à cette fin est le Médiateur de l'AMF.
- 70. Pour saisir cet organisme, l'Utilisateur peut :
  - se rendre sur le site de l'AMF:
    <a href="https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation">https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</a> et remplir le formulaire en ligne en joignant les pièces justificatives ; ou
  - 2. adresser sa réclamation par voie postale à l'adresse :

Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Tel: 01 53 45 60 00

- 71. Un litige ne peut être examiné par le médiateur de la consommation que si :
  - l'Utilisateur justifie avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès d'Ejara par une réclamation écrite expressément identifiée comme telle détaillant les motifs de sa réclamation ainsi que toutes les informations utiles à Ejara pour comprendre, étudier et apprécier les causes, conséquences et incidences de cette réclamation, et adressée par courrier électronique à : <a href="mailto:support@ejara.io">support@ejara.io</a> ou <a href="mailto:complaints@ejara.io">complaints@ejara.io</a>;
  - la demande n'est pas manifestement infondée ou abusive ;
  - le litige n'a pas été précédemment examiné ou n'est pas en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal;



- l'Utilisateur introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai maximum d'un an à compter de sa réclamation écrite auprès d'Ejara ; et
- le litige entre dans le champ de compétence du médiateur saisi.

L'Utilisateur sera informé par le médiateur des suites qui seront données à sa demande de médiation.

72. Par ailleurs, l'Utilisateur est informé que conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : https://webgate.ec.europa.eu/odr/.

## 18.3. **Juridiction compétente**

Pour les Utilisateurs professionnels, et à défaut d'accord amiable, tout litige découlant des présentes CGVU sera tranché par les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris. Pour les Utilisateurs ayant la qualité de consommateur, le litige sera tranché par la juridiction compétente dans les conditions de droit commun.